



Assemblée générale

Distr.: Limitée
10 décembre 2002

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique
Quarante-deuxième session
Vienne, 24 mars-4 avril 2003

Ordre du jour provisoire¹

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration du Président.
3. Débat général.
4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.
5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial.
6. Questions relatives:
 - a) À la définition et à la délimitation de l'espace;
 - b) Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.
7. Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

¹ Au paragraphe 5 de sa résolution 57/116 du 11 décembre 2002, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique tendant à ce que le Sous-Comité juridique, à sa quarante-deuxième session, tenant compte des préoccupations de tous les pays, en particulier des pays en développement, inscrive comme questions ordinaires à son ordre du jour les points 3, 4, 5 et 6 et examine les points 7 et 8 comme thèmes de réflexion distincts. Au paragraphe 6 de la même résolution, l'Assemblée a noté qu'à sa quarante-deuxième session, le Sous-Comité juridique soumettrait au Comité des propositions au sujet des nouveaux points qu'il pourrait examiner à sa quarante-troisième session en 2004.



8. Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ouverte à la signature au Cap le 16 novembre 2001):
 - a) Considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par l'avant-projet de protocole;
 - b) Considérations sur la relation entre les dispositions de l'avant-projet de protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique de l'espace.
9. Propositions au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarante-troisième session du Sous-Comité juridique.

Annotations

4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace

À sa quarantième session en 2001, le Sous-Comité juridique a décidé de créer un groupe de travail chargé de l'examen de ce point, pour une période de trois ans, de 2002 à 2004. Il a convenu que les discussions du Groupe de travail porteraient sur l'état des traités, l'examen de leur application et les obstacles qui s'opposaient à une acceptation universelle de ces instruments, ainsi que sur la promotion du droit spatial, en particulier par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales (A/AC.105/763 et Corr.1, par. 118). À sa quarante et unième session en 2002, le Sous-Comité juridique est convenu que le Groupe de travail sur ce point examinerait la question de l'application du concept d'"État de lancement", comme indiqué dans les conclusions du Sous-Comité sur le point 9 de l'ordre du jour (A/AC.105/787, par. 138), ainsi que toute nouvelle question similaire qui pourrait être soulevée lors de ses délibérations, à condition que celle-ci entre dans le cadre de son mandat actuel (A/AC.105/787, par. 140).

Au paragraphe 7 de sa résolution 57/116 du 11 décembre 2002, l'Assemblée générale a donné son accord pour que le Sous-Comité juridique convoque le groupe de travail pour une période de trois ans, de 2002 à 2004, avec le mandat convenu par le Sous-Comité.

5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial

Pour l'examen de cette question, les États Membres peuvent porter à l'attention du Sous-Comité juridique toute information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial. En vertu de l'accord auquel est parvenu le Sous-Comité juridique à sa quarante et unième session, des organisations internationales ont été invitées à faire rapport sur leurs activités au Sous-Comité (A/AC.105/787, par. 37).

Au paragraphe 8 de sa résolution 57/116, l'Assemblée générale a noté que le groupe d'experts désigné par les États Membres intéressés pour déterminer les aspects du rapport sur l'éthique de la politique spatiale établi par la Commission mondiale

d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture que le Comité devrait peut-être étudier, présenterait son rapport à la quarante-deuxième session du Sous-Comité juridique.

6. Questions relatives:

- a) **À la définition et à la délimitation de l'espace;**
- b) **Aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications.**

Au paragraphe 9 de sa résolution 57/116, l'Assemblée générale a noté que le Sous-Comité juridique convoquerait à nouveau son groupe de travail chargé de ce point uniquement pour examiner les questions liées à la définition et à la délimitation de l'espace.

8. Examen de l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (ouverte à la signature au Cap le 16 novembre 2001):

- a) **Considérations sur la possibilité que l'Organisation des Nations Unies remplisse la fonction d'autorité de surveillance prévue par l'avant-projet de protocole;**
- b) **Considérations sur la relation entre les dispositions de l'avant-projet de protocole et les droits et obligations conférés aux États par le régime juridique de l'espace.**

Au paragraphe 11 de sa résolution 57/116 du 11 décembre 2002, l'Assemblée générale a donné son accord pour que le Sous-Comité juridique crée un groupe de travail chargé d'examiner séparément les points 8 a) et 8 b).

Annexe

Organisation des travaux

1. À sa quarante et unième session, en 2002, le Sous-Comité juridique est convenu de continuer à mener ses travaux selon des modalités d'organisation souples, afin d'utiliser pleinement les services de conférence disponibles (A/AC.105/787, par. 9).
2. Un colloque intitulé "Renforcement de la Convention sur l'immatriculation", parrainé par l'Institut international de droit spatial et le Centre européen de droit spatial, aura lieu après la séance de l'après-midi du 24 mars 2003.
3. Au paragraphe 30 de sa résolution 56/51, l'Assemblée générale a prié le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'établir un rapport sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Un projet de rapport est actuellement établi par un groupe de travail du Comité, qui a convenu qu'il aurait besoin d'être aidé dans cette tâche par le Président du Sous-Comité juridique. Une contribution initiale devrait être élaborée par le Sous-Comité juridique en 2003 et finalisée en 2004.
4. On trouvera ci-après un calendrier indicatif des travaux du Sous-Comité.

Calendrier indicatif^a

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Semaine du 24 au 28 mars 2003		
Lundi 24 mars	Point 1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour	Point 3. Débat général
	Point 2. Déclaration du Président	Colloque sur le renforcement de la Convention sur l'immatriculation
	Point 3. Débat général	
Mardi 25 mars	Point 3. Débat général	Point 3. Débat général
	Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace
Mercredi 26 mars	Point 3. Débat général	Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace
	Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial
Jeudi 27 mars	Point 4. État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace	Point 5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial
		Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace
	Point 5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial	Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires

<i>Date</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Vendredi 28 mars	Point 5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires	Point 5. Informations concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires
Semaine du 31 mars au 4 avril 2003		
Lundi 31 mars	Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 7. Sources d'énergie nucléaires	Point 6 a). Définition et délimitation de l'espace Point 6 b). Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires Point 7. Sources d'énergie nucléaires
Mardi 1 ^{er} avril	Point 7. Sources d'énergie nucléaires Point 8. Avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux	Point 8. Avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux Point 9. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour
Mercredi 2 avril	Point 8. Avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux Point 9. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour	Point 8. Avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux Point 9. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour
Jeudi 3 avril	Point 8. Avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux Point 9. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour	Adoption des rapports des groupes de travail sur les points 4, 6 a) et 8 de l'ordre du jour Point 9. Propositions au Comité concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour
Vendredi 4 avril	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique	Adoption du rapport du Sous-Comité juridique

^a À sa trente-huitième session, en 1995, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a convenu qu'il devrait être mis fin à la pratique consistant à affecter des séances déterminées d'une session à l'examen de points particuliers de l'ordre du jour et que, pour faciliter aux États Membres l'organisation de leurs programmes, un calendrier provisoire des travaux continuerait de leur être fourni, sous réserve, cependant, du temps effectivement nécessaire pour l'examen de chaque point inscrit à l'ordre du jour (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément n° 20 (A/50/20)*, par. 168 et 169 b)).